République slovaque: aide macrofinancière de la Communauté

1994/0219(CNS) - 06/12/1994

La commission a adopté des amendements analogues à ceux pour l'aide à l'Algérie, à savoir ceux portant sur la classification de la dépense, les bases juridiques, l'obligation de la Commission de veiller au provisionnement du Fonds de garantie et enfin, la consultation du PE avant le décaissement.